

## **Présentation par le Canada Points de vue sur la progression du travail de la plateforme de Durban**

Avril 2013

En vertu de la décision 1/CP.17, les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont créé le groupe de travail ad hoc sur la plateforme de Durban pour une action renforcée. Les objectifs de ce groupe sont les suivants : a) établir un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force juridique au titre de la Convention et applicable à toutes les parties d'ici 2015 et dont la mise en œuvre est prévue en 2020 et b) explorer les options en vue d'améliorer le niveau d'ambition mondiale relatif à l'atténuation avant 2020.

Le Canada s'engage entièrement envers le procédé de la plateforme de Durban et est ravi de soumettre cette présentation en réponse à l'invitation lancée par les coprésidents visant à fournir des renseignements, des points de vue et des propositions concernant : a) les questions relatives au travail de la plateforme de Durban et b) les mesures, les initiatives et les options visant à améliorer le niveau d'ambition (FCCC/ADP/2012/3, paragraphes 29 et 31).

### **Un accord après 2020**

Il y a vingt ans, en raison du nombre croissant des preuves scientifiques attestant des changements climatiques, 166 parties ont signé la Convention en ayant comme objectif principal la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait toute interférence anthropique dangereuse avec le système climatique. Depuis lors, le nombre de membres de la Convention a atteint 195 parties et, au cours de cette période, nous avons accompli des progrès considérables vers l'objectif ultime de la Convention. Toutefois, il est évident que d'autres mesures sont nécessaires afin de lutter contre la menace mondiale des changements climatiques. Nous avons appris de notre expérience; en effet, il est clair que nous devons également modifier notre approche si nous voulons que nos efforts soient plus efficaces.

À cet égard, la plateforme de Durban consiste en un tournant décisif et représente une occasion significative, dans le sens où elle établit une nouvelle façon d'adopter des mesures collectives élargies, jusqu'alors jamais vue dans l'histoire de la Convention-cadre. Notre tâche, aussi ambitieuse soit-elle, est d'établir un accord après 2020 sur le régime climatique qui nous aidera à respecter notre engagement visant à limiter l'augmentation de la température planétaire moyenne à moins de 2 °C au-dessus des températures de l'ère préindustrielle.

Au cours de l'année 2012, lors des tables rondes sur la plateforme de Durban, nous avons eu l'occasion de faire part de nos points de vue concernant la manière dont un tel accord devrait être structuré. Pendant ces discussions, de nombreuses parties ont insisté sur la valeur centrale des principes de la Convention; en outre, elles ont discuté des notions de « responsabilités communes, mais différenciées, de capacités respectives et d'équité » comme étant les éléments qui orienteront l'élaboration du nouvel accord après 2020.

En fait, depuis la création de la Convention-cadre, les parties ont toujours respecté ses principes qui les ont orientées. Nous sommes d'accord que le nouvel accord international après 2020 sur les changements climatiques, « au titre de la Convention », ne devrait pas faire exception. Néanmoins, il s'avère essentiel de reconnaître que le monde d'aujourd'hui est très différent de celui de 1992, date à laquelle la Convention a été créée, et qu'il le sera très probablement encore plus en 2020 et dans les années suivantes. Pour que les principes de la Convention soient significatifs et pertinents, ils doivent être appliqués de façon à refléter les réalités changeantes et, plus précisément, les responsabilités et les capacités actuelles et futures.

De plus, si nous voulons atteindre les objectifs de la Convention, nous devons élaborer un nouvel accord qui est suffisamment souple pour permettre un régime climatique dynamique mondial qui demeurera pertinent à long terme. Nous devons également nous assurer que l'élaboration encouragera une transparence et une responsabilisation accrues, ainsi qu'un régime facilitant qui tient compte des circonstances nationales en constante évolution. En bref, nous devons garantir l'élaboration d'un régime qui promeut l'adoption de mesures nationales visant à atteindre nos objectifs collectifs.

Au cours de la dernière année, nous avons également consacré beaucoup de temps à réfléchir à ce que nous entendons par un accord qui serait « applicable à tous ». À notre avis, cela signifie en pratique que toutes les parties, en particulier l'ensemble des principaux émetteurs, doivent prendre des engagements à l'égard de l'adoption de mesures d'atténuation en vertu du même accord. Toutefois, cela ne signifie pas que toutes les parties prendraient nécessairement les mêmes engagements; en effet, nous savons qu'elles sont confrontées à une vaste gamme de circonstances, occasions et contraintes à l'échelle nationale. Lorsque nous discutons d'équité, nous entendons qu'un accord post-2020 ne peut être équitable que si toutes les parties à la CCNUCC contribuent des efforts proportionnés à leurs capacités et responsabilités, de manière à refléter les réalités mondiales actuelles et le contexte projeté dans le futur. Ces engagements sont honorés selon un cadre sur les changements climatiques qui fait en sorte que les engagements évoluent au même rythme que les circonstances nationales.

En ce qui concerne la portée de l'accord après 2020, nous sommes d'avis que le nouvel accord doit être appuyé par des engagements ambitieux en matière d'atténuation après 2020 qui doivent être pris par tous les principaux émetteurs et être conformes à notre engagement collectif visant à limiter l'augmentation de la température planétaire moyenne à moins de 2 °C au-dessus des températures de l'ère préindustrielle. De toute évidence, l'adaptation, les finances, les technologies et le renforcement des capacités seront également toujours importants pendant la période après 2020. C'est pourquoi nous devons reconnaître l'importance des nombreuses initiatives et institutions nouvelles et existantes que nous avons établies dans l'optique de résoudre ces problèmes, comme le comité d'adaptation, le Fonds climatique vert et le mécanisme technologique. Tandis que nous allons de l'avant, nous devrions laisser ces processus se dérouler selon les plans de travail auxquels nous avons convenu, et concentrer nos efforts en matière d'atténuation et d'ambition dans le cadre de la plateforme de Durban.

Enfin, jusqu'à ce que nous ayons une meilleure idée de la portée de l'accord après 2020, nous croyons qu'il serait encore trop tôt pour tenir compte de la question importante portant sur la forme juridique que devrait prendre un tel accord. Nos buts et nos objectifs communs, tels qu'ils

sont définis dans la Convention, peuvent nous informer sur l'élaboration du nouvel accord. Comme il est mentionné ci-dessus, nous devons viser une participation des plus étendues possible à un nouveau régime mondial sur les changements climatiques. Pour ce faire, le nouvel accord doit : procurer une certaine souplesse, de la transparence et une responsabilisation; encourager une ambition continue plus importante et plus élargie; et aider les parties à respecter leurs engagements. Un système solide de mesure, de production de rapports et de vérification est primordial pour atteindre ces objectifs contenus dans le nouvel accord. De plus, afin d'encourager une ambition continue plus importante et plus élargie, un nouveau régime sur les changements climatiques devrait fournir aux pays la possibilité de modifier volontairement et de mettre à jour leurs engagements en matière d'atténuation, dans l'optique de promouvoir l'adoption de mesures plus sévères au fil du temps.

### **Amélioration du niveau d'ambition relatif à l'atténuation avant 2020**

Le Canada n'est pas le seul pays qui reconnaît l'importance de la croissance et du développement économiques ainsi que de la nécessité d'harmoniser ces objectifs avec notre responsabilité commune en vue de protéger l'environnement. À cet égard, la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (CdP 15), laquelle s'est tenue à Copenhague, au Danemark, a été une avancée importante pour toutes les parties –que ce soient des pays développés ou en développement– s'engageant à un objectif mondial commun à long terme, de même qu'à des objectifs et à des mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale.

À ce jour, environ 100 parties, qui représentent environ 85 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ont déjà pris des engagements en matière d'atténuation en vertu des Accords de Cancún. Il s'agit d'une grande réussite. De plus, les parties ont également convenu d'adopter une vaste gamme de mesures clés dans le but d'appuyer les parties dans l'atteinte de ces engagements, et les décisions prises successivement lors des Conférences des Parties 16 à Cancún, 17 à Durban et 18 à Doha ont continué de faciliter leur mise en œuvre.

Toutefois, bien que des efforts soient déployés afin de mettre en œuvre ces engagements, des études récentes démontrent qu'il existe toujours une lacune en matière d'ambition entre les promesses d'atténuation collectives actuelles et notre engagement à limiter l'augmentation de la température planétaire moyenne à moins de 2 °C au-dessus des températures de l'ère préindustrielle. C'est pour cette raison que les parties ont convenu d'un programme de travail dans le cadre de la plateforme de Durban en vue de prendre en considération les options pour l'amélioration du niveau d'ambition relatif à l'atténuation, et ce, de façon immédiate et jusqu'à ce que le nouvel accord après 2020 entre en vigueur.

De toute évidence, encourager les parties qui représentent 15 % des émissions au monde est une façon importante de combler la lacune en matière d'ambition, même si nous reconnaissons la nécessité de procurer une certaine souplesse aux pays les moins développés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique. Un grand nombre des initiatives et des institutions qui sont en train d'être établies, comme le registre de mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale et le mécanisme technologique, pourraient être en mesure de fournir l'aide et les incitatifs nécessaires pour que ces parties proposent des promesses qu'ils devront honorer.

De plus, nous nous attendons à ce que les nombreux projets et les nombreuses initiatives qui ont été lancés à la suite de l'obtention du financement accéléré apportent également une importante contribution, étant donné que les pays développés ont dépassé leur engagement à fournir un montant de 30 milliards de dollars en guise de financement accéléré. À titre de seul exemple, le financement accéléré de 1,2 milliard de dollars octroyé par le Canada a contribué à appuyer une vaste gamme de projets d'énergie propre, forestiers et agricoles dans les pays en développement. Ces projets auront d'importantes répercussions à la fois dans la réduction des émissions mondiales et dans l'optimisation du financement du secteur privé pour une incidence encore plus marquée. En outre, les mesures de transparence et de responsabilisation que nous avons établies et améliorées assurent que les parties honorent leurs engagements pris en vertu des Accords de Cancún, et elles indiquent les domaines où du travail supplémentaire pourrait être effectué en vue d'améliorer les mesures d'atténuation mondiales.

Nous devons continuer à adopter de nouvelles approches souples et créatives pour entraîner des mesures d'atténuation encore plus importantes et élargies. À cet égard, il serait bien insouciant de notre part de négliger les initiatives volontaires complémentaires à l'extérieur de la Convention-cadre qui contribuent à accroître le niveau d'ambition relatif à l'atténuation. En particulier, le Canada joue un rôle de chef de file dans la Coalition pour le climat et l'air pur, laquelle vise à réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat. Selon un nombre croissant d'études scientifiques, ceux-ci peuvent représenter une partie importante de la solution pour contrer les changements climatiques. Les efforts déployés dans le cadre de la Coalition non seulement contribuent à lutter contre les changements climatiques, mais procurent également des avantages communs, tels que la réduction de la pollution atmosphérique et l'amélioration de la santé humaine, de l'agriculture et des écosystèmes.

En outre, au cours des quatre dernières années, le Canada a travaillé de concert avec ses partenaires nord-américains en proposant d'éliminer progressivement les hydrofluorocarbones en vertu du Protocole de Montréal. Le Canada continue également d'appuyer le travail de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Organisation maritime internationale, de l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture et du partenariat visant la réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+). Ces initiatives, grâce à leur souplesse et à leur adaptabilité, sont en mesure d'apporter une contribution positive à l'ensemble des efforts de lutte contre les changements climatiques dans des zones précises et ciblées, complétant ainsi nos efforts dans le cadre de la Convention.

Manifestement, la science a démontré qu'il était impératif que toutes les parties agissent tandis que nous sommes encore en mesure de faire courber les tendances des émissions mondiales vers le bas. La plateforme de Durban représente une détermination sans précédent de la part de la communauté internationale pour collaborer à cet égard, et elle prépare le terrain pour une nouvelle approche plus efficace. Il nous incombe désormais de saisir cette occasion et d'établir un nouveau régime sur les changements climatiques afin de nous aider à contrer la menace des changements climatiques de façon efficace et durable. Le Canada s'est engagé envers la plateforme de Durban, et nous avons hâte de collaborer avec toutes les parties et les coprésidents dans l'optique d'obtenir un résultat satisfaisant dans le cadre de la plateforme de Durban.